**Projet de loi 6859 du [...] relatif à l’adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à la Banque Asiatique d’Investissement dans les Infrastructures**

Le projet de loi sous examen prévoit l’approbation des statuts portant création de la BAII qui a pour but de promouvoir le développement durable en Asie, avec un accent particulier sur les pays en développement de la région dont les pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise, le Vietnam et le Laos. Les synergies avec d’autres pays de la région seront facilitées.

Côté opérationnel, la BAII s’inspirera très largement du fonctionnement de la Banque asiatique de développement (BAD) et d’autres banques multilatérales de développement avec lesquelles la nouvelle banque souhaite coopérer étroitement.

La BAII fera partie de l’architecture financière internationale. Elle viendra renforcer les actions du groupe Banque mondiale et de la BAD dont les capacités restent largement en deçà d’une demande en projets d’infrastructure estimée à 8.000 milliards dollars US.

La participation du Luxembourg à la mise en place de la BAII ne manquera pas de renforcer les relations bilatérales avec la Chine.

Le coût de l’adhésion du Luxembourg à la BAII se chiffre à 69.700.000 dollars US, dont 20%, soit 13.940.000 dollars US, sont à libérer. Le paiement du montant à libérer s’effectue en cinq tranches identiques, dont la première, d’un montant de 2.788.000 dollars US, est à verser dans les trente jours qui suivent l’entrée en vigueur des statuts portant création de la BAII, ou, au plus tard, à la date de dépôt de l’instrument de ratification.